

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le JEUDI 6 AVRIL, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 17).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 18 h 40 au rapport n° 23/2-023), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Audrey BÉLIM, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Vincent BÈGUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN		par Benjamin THOMAS
Yassine MANGROLIA	à compter de son départ à 18 h 04 au rapport n° 23/2-007	par Marie-Anick ANDAMAYE
Virgile KICHENIN	jusqu'à son arrivée à 18 h 40 au rapport n° 23/2-023	par Alexandra CLAIN
Joëlle RAHARINOSY	pour toute la durée de la séance	par Nouria RAHA
Philippe NAILLET	à compter de son départ à 18 h 29 au rapport n° 23/2-019	par Jacques LOWINSKY
Érick FONTAINE		par Gérard CHEUNG LUNG
Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE		par Julie LALLEMAND
Aurélie MÉDÉA		par Stéphane PERSÉE
Jean-Max BOYER		par David BELDA
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	pour toute la durée de la séance	par Karel MAGAMOOTOO
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Vincent BÈGUE

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (39 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Le rapport n° 23/2-017 a été retiré de l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de/ en raison du	au titre du (d'/ de/ de la)	rapport n°
- Gérard FRANÇOISE	salarié de l'établissement	Pôle Emploi	23/2-015
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Stéphane PERSÉE)	lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR CAP Prévention Péi	23/2-022
- Benjamin THOMAS	délégué/ CINOR	SPL Maraïna	23/2-023
- Gérard FRANÇOISE	délégué/ CINOR	SODIPARC	23/2-024
- Jean-François HOAREAU	délégué/ CINOR		
- Virgile KICHENIN	délégué/ Ville		
- Jean-Alexandre POLEYA	délégué/ Ville		
(*) Érick FONTAINE (mandataire : Gérard CHEUNG LUNG)	délégué/ Ville	SHLMR	23/2-029
- Gérard FRANÇOISE	délégué/ Département	SIDR	23/2-030

(*) élue absente et représentée/ élu absent et représenté

AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux Vidéo de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
Prévention Péi	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
SPL Maraïna	Société publique locale Maraïna	SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements
SHLMR	Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion	SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Yassine MANGROLIA	parti à 18 h 04	au rapport n° 23/2-007 (en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE)
Philippe NAILLET	parti à 18 h 29	au rapport n° 23/2-019 (en laissant procuration à Jacques LOWINSKY)
Virgile KICHENIN (représenté par Alexandra CLAIN)	arrivé à 18 h 40	au rapport n° 23/2-023

OBJET Achat responsable

Adhésion de la Ville de Saint-Denis à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs hospitaliers (RESAH)

Le code de la commande publique a créé des outils de mutualisation des marchés, la centrale d'achat (articles L. 2113-2 et suivants du CCP).

Il s'agit d'une entité juridique, regroupant plusieurs opérateurs, qui a vocation à centraliser les procédures de passation et à optimiser les coûts induits pour les acheteurs adhérents à l'organisme.

Créée en 2007, le RESAH (Réseau des Acheteurs hospitaliers) est un Groupement d'Intérêt public (GIP) qui collabore avec plus de 1 700 établissements publics et plus de 700 fournisseurs. Avec plus de 2 milliards d'euros d'achat pour l'exercice 2022, le GIP RESAH est un des principaux opérateurs de mutualisation dans le domaine des achats publics.

Initialement créée pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers, le RESAH a élargi progressivement l'offre de sa centrale d'achat public aux collectivités territoriales. A ce jour, 244 collectivités n'exerçant pas dans le secteur hospitalier sont adhérentes à la centrale d'achat. A la Réunion, si aucune Commune n'est inscrite, les structures telles que le SDIS 974, la SHLMR ou la SIDR sont d'ores et déjà adhérentes.

Les adhérents de RESAH sont réputés avoir respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence pour les achats réalisés par le biais de la centrale d'achat.

L'ensemble des services proposés par le RESAH participe :

- à la rationalisation des dépenses liées à la passation d'une procédure (coûts de passation et moyens humains mobilisés) ;
- à assurer une plus grande lisibilité et visibilité des procédures pour les entreprises, en globalisant les besoins de plusieurs acheteurs publics ;
- aux efforts continus de sécurisation des achats.

La souscription au RESAH est articulée autour d'une cotisation annuelle de 600 € HT permettant d'accéder à l'offre de marchés disponibles et sur la base d'une adhésion par marché pour une somme comprise entre 500 € HT et 5 000 € HT (montant estimatif indicatif).

Notamment, dans le cadre de son projet de modernisation des infrastructures informatiques, la Ville doit déployer des prestations relatives à l'infrastructure technique (Pabx, LAN, wifi...) mais aussi des prestations d'intégration et de solutions de cyber sécurité (Email protection, malware cleaner...).

Outre ces besoins d'ores et déjà identifiés, le RESAH propose la mutualisation des achats sur les secteurs suivants :

- services généraux (achat et gestion de flotte automobile, fournitures de bureau, agences de voyages, sécurité incendie...);
- hôtellerie (denrées alimentaires, nettoyage de locaux, vêtements professionnels EPI...);
- bâtiment et énergie (fournitures pour ateliers, AMO, maintenances...);
- informatique (télécommunications, infrastructures...);
- prestations intellectuelles diverses.

En souscrivant au RESAH, la Ville aura la possibilité de bénéficier de ces marchés passés par le RESAH. Lesdits marchés existants seront mis à disposition de la Ville qui en assurera l'exécution en lien direct avec le prestataire. Chacun de ces marchés serait facturé selon un tarif propre à chaque prestation disponible et selon la complexité dudit marché. Dans le cas de figure présenté pour la thématique informatique le montant d'adhésion est respectivement porté à 2 500 € HT et à 500 € HT. Le montant d'adhésion vient s'ajouter au prix de la prestation formulé par le prestataire titulaire du marché.

Au vu de l'ensemble des éléments exposés, je vous demande :

1° d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis au RESAH ;

2° d'autoriser le versement, à la centrale d'achat, de l'adhésion annuelle ; le montant de l'adhésion pour l'année 2023 est fixé à 600 € HT ;

3° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tout document nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat du GIP RESAH.

OBJET **Achat responsable**
Adhésion de la Ville de Saint-Denis à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs hospitaliers (RESAH)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/2-026 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Fernande ANILHA - 5ème adjointe de quartier au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs hospitaliers (RÉSAH).

ARTICLE 2

Autorise le versement, à la centrale d'achat de l'adhésion annuelle. Le montant de l'adhésion pour l'année 2023 est fixé à 600 € HT.

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tout document nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat du Groupement d'Intérêt public (GIP) RÉSAH.



2023



GUIDE DES ADHÉRENTS DE LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix d'adhérer à la centrale d'achat du Resah. Nous vous remercions de votre confiance et espérons que vous y trouverez pleine satisfaction.

En tant qu'opérateur achat agissant dans le secteur public, nous sommes attachés à vous proposer non seulement un accès à un catalogue d'offres en centrale d'achat le plus complet et le plus adapté possible mais aussi des services associés (formation, éditions, conseil et solutions informatiques achat).

Vous pouvez compter sur le Resah pour être un partenaire solide dans votre recherche de performance et dans la professionnalisation de vos équipes achat et logistique.

À travers ce guide, vous trouverez des clés et des conseils pour vous permettre de collaborer au mieux avec le Resah.

Par ailleurs, pour garantir un lien régulier et qualitatif entre vous et le Resah, nous mettons à votre disposition plusieurs interlocuteurs dédiés :

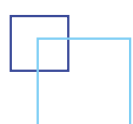
- **L'équipe de la relation adhérent** : basée au siège du Resah, elle est votre interlocutrice unique au quotidien, pour vous renseigner sur le fonctionnement de la centrale d'achat, pour obtenir des compléments d'informations sur les offres, notamment dans le suivi d'exécution d'un marché, pour répondre à vos questions pratiques mais aussi pour faire le lien avec nos experts.
- **Votre correspondant régional** : représentant du Resah basé dans votre région, il est l'animateur du réseau à l'échelle régionale.

Bienvenue au Resah et à bientôt !

Dominique Legouge
Directeur général du Resah

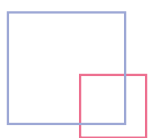


sommaire



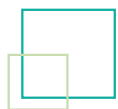
1 Présentation page 4

2 Les adhérents page 6



3 Les offres page 7

4 Les modalités d'accès aux offres page 8



5 L'espace acheteur, votre outil indispensable page 14

6 Les newsletters et webconférences page 16



7 L'équipe de la relation adhérent page 17

8 Vos contacts par région page 20

1

PRÉSENTATION

Le Resah est un groupement d'intérêt public national (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats des pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans le secteur sanitaire, médico-social et social.

Créé en 2007 pour appuyer initialement la mutualisation des achats hospitaliers, le Resah élargit progressivement l'offre de sa centrale d'achat public destinée aux collectivités territoriales.

Avec plus de 2 milliards d'euros d'achat pour l'exercice 2022, le GIP Resah est un des principaux opérateurs de mutualisation dans le domaine des achats publics.

Le Resah a organisé son activité autour de 2 grands pôles :

Une centrale d'achat accessible à tous les pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans les secteurs sanitaire, médico-social et social et dotée d'un Centre de l'innovation par les achats visant à optimiser la relation entre acheteurs et industriels par l'innovation.

Depuis 2021, elle est labellisée relations fournisseurs et achats responsables, label remis par le Médiateur des entreprises et le Centre National des Achats.

Un centre de ressources et d'expertise spécialisé dans le domaine de l'achat et de la logistique avec :



Téléchargez
le catalogue de
formations

- **Un Centre de formation** visant à développer les compétences des équipes achat et logistique,
- **Un département « éditions » et un journal d'actualité www.santé-achat.info** pour faciliter l'échange d'expérience et d'expertise,
- **Une activité de conseil** spécialisée dans l'organisation des fonctions achat et logistique,
- **Des solutions informatiques achat** facilitant l'organisation et la gestion des fonctions achat et logistique.



Notre convention constitutive est consultable en ligne

...ou flashez le QR code

2

LES ADHÉRENTS

L'accès aux prestations de service d'achat centralisé du Resah est réservé aux adhérents de la centrale d'achat. Pour bénéficier d'une offre, une personne morale doit donc adhérer à la centrale d'achat.



Les adhérents de la centrale d'achat sont :

- ▣ Les **membres du GIP** ;
- ▣ Les **établissements parties d'un groupement hospitalier de territoire**, non membres du GIP, pour lesquels l'établissement support a signé une **convention** d'accès aux services d'achat centralisé du Resah ;
- ▣ Les **personnes morales**, n'ayant pas la qualité de membre du GIP, dont la demande d'adhésion à la centrale d'achat a été validée par le directeur général du Resah.

2067
ADHÉRENTS

135
établissements
supports de GHT

28
CHU-CHR

623
établissements
médico-sociaux

244
collectivités
territoriales

102
CCAS/CIAS

78
SDIS

52
EPSIC

689
établissements
sanitaires



3

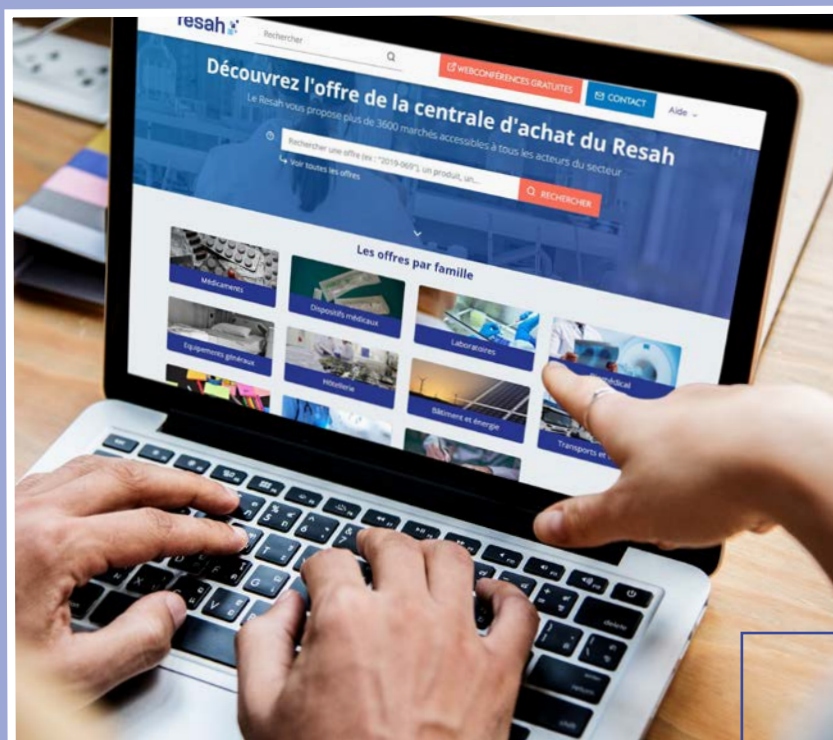
LES OFFRES

La centrale d'achat du Resah propose plus de 3 500 offres conclues avec 1 000 fournisseurs (dont 40 % de PME) et relevant de **11 familles d'achat** :

Médicaments,
Dispositifs médicaux,
Laboratoire,
Biomédical,
Équipements généraux,
Services généraux,
Hôtellerie,

Bâtiment et Énergie,
Transports et véhicules,
Informatique,
Prestations générales

Attention, certaines offres ne sont pas accessibles à tous nos adhérents (ex. : certaines offres sont réservées aux établissements de santé, d'autres au secteur médico-social ou aux collectivités territoriales). N'hésitez pas à vérifier l'éligibilité de votre entité aux offres qui pourraient vous intéresser en appliquant les filtres sur l'espace acheteur.



4

LES MODALITÉS D'ACCÈS AUX OFFRES

La centrale d'achat du Resah peut agir en tant que centrale d'achat intermédiaire⁽¹⁾ ou grossiste⁽²⁾.

En fonction de la modalité d'accès à l'offre **INTERMÉDIAIRE** ou **GROSSISTE**, les étapes pour en bénéficier sont différentes. Elles vous sont expliquées ci-dessous.



LA CENTRALE D'ACHAT INTERMÉDIAIRE

Un lien direct avec le titulaire

Si vous souhaitez adhérer à une offre, il vous suffit de renseigner vos besoins, compléter et signer la convention de service d'achat centralisé correspondante, et transmettre le tout au RESAH accompagné d'un ou des bon(s) de commande associé(s) correspondant au montant de la contribution financière. Une fois le dossier complet reçu, le Resah vous met à disposition les pièces du marché dans votre espace personnel de l'espace acheteur, et c'est vous qui l'exécutez auprès du titulaire.

Pendant la durée de vie du marché, vous êtes en lien direct avec le titulaire :

- ▣ Les bons de commande sont à transmettre au titulaire
- ▣ Les factures reçues sont au nom du titulaire

Pour connaître les conditions tarifaires de l'offre⁽³⁾ avant de signer la convention de service d'achat centralisé, vous pouvez nous contacter ou solliciter le titulaire dont les coordonnées sont disponibles sur la page de l'offre de l'espace acheteur du Resah (cf. chapitre sur l'espace acheteur).

⁽¹⁾ Centrale d'achat « intermédiaire » : cf. article L. 2113-2, 2° du code de la commande publique

⁽²⁾ Centrale d'achat « grossiste » : cf. article L. 2113-2, 1° du code de la commande publique. Dans les deux hypothèses, l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées : cf. article L. 2113-4 du code de la commande publique.

⁽³⁾ Ces données ne sont pas disponibles en accès libre sur l'espace acheteur. Vous pouvez les obtenir sur demande.

La convention de service d'achat centralisé

La convention et le recensement des besoins sont à renvoyer complétés et signés à l'adresse mail de votre région (cf. l'équipe de la relation adhérent - P.19), accompagnés du bon de commande (1) correspondant au montant de la cotisation. Vous pouvez retrouver votre convention contre-signée par le Resah en vous rendant dans votre espace personnel (rubrique « tableau de bord », « mes marchés »).



Cliquez-ici pour télécharger l'article 70 de la directive 2014/24/CE.



La mise à disposition des pièces de marché

La mise à disposition des pièces de marché s'effectue uniquement via l'espace acheteur.

Dans l'onglet « **Mes marchés** » de l'espace acheteur, vous retrouvez l'ensemble des marchés et des pièces contractuelles pour lesquels vous avez signé une convention avec le Resah :

- ▣ Dans la rubrique « **documents** » : vous retrouvez la convention contre-signée par le Resah et les pièces de l'accord-cadre.
- ▣ Le cas échéant, vous retrouvez les pièces relatives au marché subséquent dans la rubrique « **marchés subséquents** ».

Cas particulier : pour les offres de la filière pharmacie (médicaments et dispositifs médicaux stériles), la transmission des pièces contractuelles s'effectue principalement via la plateforme EPICURE.

Lorsque vous avez signé une convention avec le Resah, nous vous recommandons vivement d'activer les alertes sur l'espace acheteur en cliquant sur le symbole de la « cloche » en haut à droite de la photo illustrant l'offre.

Ceci vous permettra de **recevoir des notifications** par mail vous informant notamment de la disponibilité de nouveaux documents dans votre espace personnel (conventions contre-signées par le Resah, pièces des marchés, avenants...).

Les 3 types d'offres en centrale d'achat intermédiaire

Les offres « accès direct »

Lorsque l'offre est disponible, vous pouvez y accéder à tout moment.



Exemple : Services opérés de télécommunications et prestations associées.

Les offres « achats groupés »

Pour bénéficier de ces offres, vous devez participer à une campagne d'achat mutualisé accessible uniquement avec engagement préalable selon un calendrier défini.



Exemple : Fourniture et distribution d'énergie électrique et services associés.

Les offres « achats sur mesure »

Ces offres impliquent une externalisation de tout ou partie d'un processus d'achat complexe.



Exemple : Prestations de services de restauration collective.

Pour recevoir toutes les notifications liées au suivi d'exécution de votre marché, n'oubliez pas d'activer les alertes en cliquant sur le symbole de la cloche



Alerte
activée



Alerte
non-activée



LA CENTRALE D'ACHAT GROSSISTE

Obtention d'un devis de la part du Resah

Pour passer commande dans le cadre d'une offre accessible en centrale d'achat grossiste, la première étape consiste à obtenir un devis de la part du Resah.

Pour cela, vous devez prendre contact avec le fournisseur de l'offre qui vous intéresse afin de définir avec lui votre projet. Les coordonnées des fournisseurs sont disponibles sur chacune des pages des offres sur l'espace acheteur.

Une fois la proposition validée avec le fournisseur, ce dernier transmet les éléments au Resah.

Ensuite, le Resah vous envoie un devis accompagné des conditions générales de vente et, le cas échéant, des conditions générales d'exécution.

Les prix indiqués dans le devis incluent la marge du Resah.

Vous n'avez pas de cotisation d'accès à payer en plus.

Vous ne recevez pas d'autres documents à signer ni à renvoyer.

L'ensemble des documents (devis signé, conditions générales et bon de commande) constituent un marché public de service d'achat centralisé : considérant l'article 70 de la directive 2014/24/CE.



*Cliquez-ici pour
télécharger l'article
70 de la directive
2014/24/CE.*

Envoi d'un bon de commande au Resah

Une fois le devis reçu, vous passez commande auprès du Resah.

Votre bon de commande doit reprendre les éléments du devis transmis par le Resah et être envoyé à l'adresse commandes@resah.fr.

Votre bon de commande peut être accompagné du devis signé de votre part.

Précisions sur la facturation

Le Resah procède à l'émission des titres de recettes après avoir été informé par le fournisseur que le service a été fait.

Pour les établissements publics, les titres de recettes sont déposés sur le portail CHORUS PRO. Pour les autres structures, les titres de recettes sont envoyés par courriel, sauf demande expresse de votre part pour un envoi par courrier. Pour toutes questions relatives à vos commandes en cours, écrivez-nous auprès de votre adresse mail régionale en précisant notamment le numéro indiqué sur le devis.

Demande de facture

Vous avez la possibilité de demander une facture suite à une commande grossiste, dans la rubrique mes questions.

Suivi d'une commande

Pour toute question sur le suivi d'une commande, vous avez la possibilité de contacter l'équipe de la relation adhérent.

Les 2 types d'offres en centrale d'achat grossiste

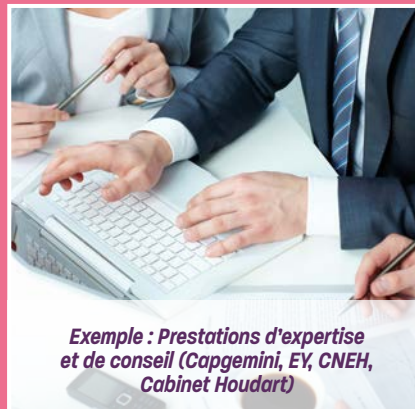
Les offres « accès direct »

Lorsque l'offre est disponible, vous pouvez y accéder à tout moment.

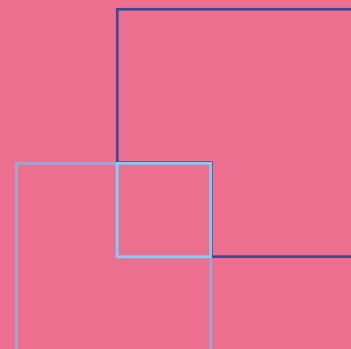


Les offres « achats sur-mesure »

Ces offres impliquent une externalisation de tout ou partie d'un processus d'achat complexe, c'est-à-dire la passation préalable d'un marché subséquent.



Sur l'espace acheteur, ces offres sont signalées avec un macaron « marché subséquent ».



5

L'ESPACE ACHETEUR : VOTRE OUTIL INDISPENSABLE

Pour découvrir l'offre de la centrale d'achat du Resah et en bénéficier, nous vous invitons à vous rendre sur l'espace acheteur du Resah.

LES FONCTIONNALITÉS

Accessibles sur
<https://espace-acheteur.resah.fr>

L'espace acheteur du Resah vous donne accès :

- ▣ au **catalogue en ligne** de l'ensemble des offres de la centrale d'achat. Vous avez la possibilité d'exporter la liste des offres sous format Excel*. Cette liste peut être établie selon vos critères de recherche préalablement renseignés ;
- ▣ à un calendrier des **campagnes d'achats groupés** en cours ;
- ▣ à un **tableau de bord** vous permettant d'accéder à **vos documents contractuels** et à vos reportings* ;
- ▣ à la **fonctionnalité d'alertes** pour suivre l'actualité des offres dont vous bénéficiez ou qui vous intéressent* ;
- ▣ à une **messaging intégrée** permettant d'échanger avec les équipes du Resah et de suivre en temps réel l'avancée du traitement de vos demandes* ;
- ▣ au **service de prise de rendez-vous** afin de planifier un échange téléphonique avec les équipes*.
- ▣ à un calendrier des **webconférences** gratuites
- ▣ à la gestion de vos **abonnements aux newsletters** du Resah*

**fonctionnalités nécessitant d'être connecté*



Pour utiliser
l'espace acheteur
en mode connecté,
vous devez
créer un compte.

*Nous vous incitons à la faire pour un accès
à l'ensemble des informations et documents.*

2 PROFILS DIFFÉRENTS

Lors de la création de votre compte, deux possibilités de profil vous sont proposées :

1 - Le profil administrateur :

- L'administrateur est responsable de la gestion des droits de tous les utilisateurs de son ou de ses établissement(s) (validation, création, suppression et paramétrage des droits d'accès comptes utilisateurs par filière d'achat).
- Dans son tableau de bord, l'administrateur a une visibilité complète des documents mis à disposition (conventions signées par le Resah, documents de l'accord cadre, pièces du marché subséquent, reportings, gains sur achat, etc.).
- Un établissement ou GHT peut avoir un ou plusieurs administrateurs.



Cliquez-ici pour télécharger le guide de l'administrateur

2 - Le profil utilisateur :

- Dans son tableau de bord, l'utilisateur a une visibilité des documents en fonction des droits d'accès délivrés par son administrateur (droits par famille d'achats).
- La validation du compte utilisateur et son paramétrage sont assurés par l'administrateur.

LE CLUB UTILISATEURS

L'espace acheteur a vocation à être un outil vivant, dynamique et évolutif afin de répondre toujours mieux à vos attentes et besoins.

C'est pourquoi un club utilisateurs réunissant de manière trimestrielle une communauté d'utilisateurs a été mis en place pour **participer aux évolutions** et à **l'amélioration** continue de l'outil.

Pour rejoindre le club utilisateurs, rendez-vous dans votre tableau de bord, rubrique « mes informations personnelles ». Vous pouvez cocher la rubrique « Participation au club utilisateur de l'Espace Acheteur » en bas de page.



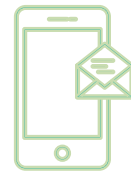
Newsletter

- Actualités de la filière Biologie
- Actualités de la filière Biomédical
- Actualités de la filière Informatique
- Actualités de la filière Produit santé
- Actualités des filières Achats généraux/ Hôtellerie/ Énergie/ Bâtiment
- Actualités du Resah concernant le secteur médico-social
- Actualités du Resah concernant le secteur sanitaire
- Participation au club utilisateurs de l'Espace Acheteur

6

LES NEWSLETTERS ET WEBCONFÉRENCES

Le Resah envoie régulièrement à ses adhérents des newsletters concernant l'actualité du Resah, qu'il s'agisse de la centrale d'achat (nouvelles offres, campagnes d'adhésion en cours, offres à venir) mais aussi de son centre de ressources et d'expertise (formations, éditions, conseil, etc.) et organise des webconférences d'information.



Pour vous **abonner aux newsletters**, rendez-vous dans **votre tableau de bord**, sur **l'espace acheteur**.

Le Resah organise également régulièrement des **webconférences gratuites d'une durée allant de 30 à 45 minutes** portant sur les sujets suivants :

- comment travailler avec le Resah
- maîtriser l'usage de l'espace acheteur
- en savoir plus sur des offres de la centrale d'achat
- découvrir des retours d'expérience d'adhérents

Pour **visualiser le programme** des webconférences, rendez-vous en **page d'accueil de l'espace acheteur**, bouton "**webconférences gratuites**".



7

L'ÉQUIPE DE LA RELATION ADHÉRENT

L'équipe de la relation adhérent est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner tout au long de votre parcours avec le Resah. Une équipe de 8 personnes est mobilisée pour répondre à vos questions et vous guider dans votre travail avec le Resah. Vous pouvez la contacter notamment dans les cas suivants :

- ▣ Renseignements sur le **fonctionnement** de la centrale d'achat du Resah.
- ▣ Besoin d'un **complément d'information** sur une offre ; vous n'arrivez pas à accéder à un document ; une formulation ne vous semble pas claire ; vous ne savez pas si cette offre correspond exactement à votre besoin.
- ▣ **Accompagnement sur les modalités d'accès aux offres** : vous avez un doute sur la contractualisation ; vous n'êtes pas sûr d'avoir le bon document ou de l'avoir complété correctement.
- ▣ **Suivi des commandes** : vous souhaitez savoir où en est la commande passée ou quand sera notifié le marché subséquent que vous attendez.
- ▣ **Problèmes d'exécution de marché** : vous bénéficiez d'un marché Resah et vous rencontrez un problème avec le fournisseur.
- ▣ **Renseignement sur la facturation** : vous ne comprenez pas à quoi correspond le titre de recettes que vous avez reçu ; vous n'êtes pas en accord avec le montant.
- ▣ **Toute question relative à l'utilisation de l'espace acheteur** : vous n'arrivez pas à vous connecter ou à créer un compte, vous ne retrouvez pas vos documents.



L'ÉQUIPE DE LA RELATION ADHÉRENT

Comment contacter l'équipe de la relation adhérent ?

Une adresse mail en fonction de votre région d'implantation :

Auvergne Rhône-Alpes : Auvergne-Rhone-Alpes@resah.fr

Bourgogne-Franche-Comté : Bourgogne-Franche-Comte@resah.fr

Bretagne : Bretagne@resah.fr

Centre-Val de Loire : Centre-ValdeLoire@resah.fr

Collectivités d'outre-mer : Collectivitesdoutre-mer@resah.fr

Corse : Corse@resah.fr

Grand Est : GrandEst@resah.fr

Guadeloupe - Martinique : Guadeloupe-Martinique@resah.fr

Guyane : Guyane@resah.fr

Hauts-de-France : Hauts-de-France@resah.fr

Ile de France : Ile-de-France@resah.fr

La Réunion - Mayotte : LaReunion-Mayotte@resah.fr

Normandie : Normandie@resah.fr

Nouvelle Aquitaine : Nouvelle-Aquitaine@resah.fr

Occitanie : Occitanie@resah.fr

Pays de la Loire : Paysdelaloire@resah.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Provence-Alpes-CotedAzur@resah.fr

Une messagerie intégrée

Depuis votre espace acheteur, vous avez la possibilité de **poser une question** aux équipes de la relation adhérent. Pour utiliser cette messagerie intégrée, vous devez vous rendre dans la rubrique « Mes questions » dans votre espace personnel ou directement depuis une page offre en cliquant sur « Poser une question ».

Dès la **réponse** apportée, vous recevrez **une notification par mail**. Vous retrouverez également l'historique de nos échanges (questions/réponses) dans votre espace personnel.

Des rendez-vous téléphoniques

Depuis votre espace acheteur, vous avez la possibilité de **prendre un rendez-vous pour échanger par téléphone** avec une personne de l'équipe de la relation adhérent selon le créneau horaire qui vous convient. Dans la rubrique « mes questions », cliquez sur « **prendre rendez-vous** » et suivez les instructions ou cliquez sur « **prendre rendez-vous** » directement sur la page d'une offre.



Un numéro
d'appel unique :
01 55 78 54 54
Tapez 1
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 13h00
et de 14h00 à 17h00



Réf. Offre : 2022-056-000-000-00000000

BÉNÉFICIER DE L'OFFRE

Pour bénéficier de l'offre, connectez vous à votre compte Resah

SE CONNECTER

POSER UNE QUESTION

PRENDRE RENDEZ-VOUS



8

VOS CONTACTS PAR RÉGION

En fonction de votre région d'implantation, vous disposez d'une adresse mail dédiée et gérée par un **CHARGÉ DE RELATION ADHÉRENT**.

NORMANDIE

Normandie@resah.fr

PAYS DE LA LOIRE

Paysdelaloire@resah.fr

BRETAGNE

Bretagne@resah.fr

Emilie CAQUET



ILE-DE-FRANCE

Ile-de-france@resah.fr

Virginie SOULIARD



HAUTS-DE-FRANCE

Hauts-de-France@resah.fr

GRAND EST

GrandEst@resah.fr

Anais ZAGO



NOUVELLE-AQUITAINE

Nouvelle-Aquitaine@resah.fr

OCCITANIE

Occitanie@resah.fr

Justine DEFIOLLE



CENTRE VAL-DE-LOIRE

Centre-ValdeLoire@resah.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Bourgogne-Franche-Comte@resah.fr

Julia BARTHELEMY



GUYANE

Guyane@resah.fr

LA RÉUNION - MAYOTTE

LaReunion-Mayotte@resah.fr

GUADELOUPE - MARTINIQUE

Guadeloupe-Martinique@resah.fr

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Collectivitesdoutre-mer@resah.fr

Linda ZEROUALA



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Auvergne-Rhone-Alpes@resah.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Provence-Alpes-CotedAzur@resah.fr

CORSE

Corse@resah.fr

Valentine VANBUREN



resah

LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX



**Raoul
DERISBOURG**
HAUTS-DE-FRANCE



**Estelle
REMOUE**
BRETAGNE,
NORMANDIE
ET PAYS DE LA LOIRE



**Alice
OTTAVY**
PROVENCE-ALPES-
COTE D'AZUR, CORSE



**Emmanuel
AVARELLO**
NOUVELLE-AQUITAINE



**Nathalie
SILVESTRI**
OCCITANIE

Les correspondants régionaux sont les représentants du Resah basés dans votre région, Il sont les animateurs du réseau à l'échelle régionale.
Les régions non citées sont directement prises en charge par l'équipe de la relation adhérent



BULLETIN D'ADHESION 2023 A LA CENTRALE D'ACHAT

Informations relatives à l'établissement

Nom de l'établissement	
Adresse de l'établissement	
N° SIREN	
N° SIRET	
N° FINESS	

Informations relatives à l'interlocuteur unique pour le Resah

Civilité	
Nom	
Prénom	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	

Je soussigné, _____, souhaite adhérer à la centrale d'achat du GIP Resah pour un montant de 300 euros (établissements médico-sociaux) 600 euros (autres organismes) nets de taxe pour l'année civile 2023, afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de ses marchés. Un titre de recettes est envoyé dès la signature de la présente convention. Les suivants seront envoyés au premier trimestre des années civiles suivantes.

Cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année. En cas de décision de non-renouvellement, il convient d'en informer le Resah par un courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut de

réception de ce courrier avant le 31 octobre de l'année en cours, l'adhésion sera automatiquement renouvelée.

Fait à, le

Merci de cocher la catégorie de votre établissement :

- Établissement du secteur médico-social
- Autre organisme

Merci de joindre le bon de commande relatif à l'engagement financier issu du bulletin d'adhésion ou d'inscrire ci-dessous les informations nécessaires à la facturation sur CHORUS PRO (pour les établissements soumis à la comptabilité publique et à la facturation électronique) :

Numéro d'Engagement juridique (EJ) :

Code service :

Le Bulletin est à retourner complété par courriel à l'adresse de votre région :

Auvergne Rhône-Alpes : Auvergne-Rhone-Alpes@resah.fr	Bourgogne-Franche-Comte : Bourgogne-Franche-Comte@resah.fr	Bretagne : Bretagne@resah.fr
Centre-Val de Loire : Centre-ValdeLoire@resah.fr	Corse : Corse@resah.fr	Grand Est : GrandEst@resah.fr
Hauts-de-France : Hauts-de-France@resah.fr	Ile de France : Ile-de-France@resah.fr	Nouvelle Aquitaine : Nouvelle-Aquitaine@resah.fr
Normandie : Normandie@resah.fr	Occitanie : Occitanie@resah.fr	Outremer : Collectivitesdoutremer@resah.fr
Pays de la Loire : PaysdeLaLoire@resah.fr	Guadeloupe-Martinique : Guadeloupe-Martinique@resah.fr	Guyane : Guyane@resah.fr
La Réunion-Mayotte : LaReunion-Mayotte@resah.fr	Provence Alpes Côte d'Azur : Provence-Alpes-CotedAzur@resah.fr	

Annexe 1 - L'espace acheteur : l'outil pour collaborer avec le Resah

Nous vous invitons à créer votre compte sur l'espace acheteur : <https://espace-acheteur.resah.fr>

L'espace acheteur du Resah vous donne accès :

- au catalogue en ligne de l'ensemble des offres de la centrale d'achat. Vous avez la possibilité d'exporter la liste des offres sous format Excel*. Cette liste peut être établie selon vos critères de recherche préalablement renseignés ;
- à un calendrier des campagnes d'achats groupés en cours ;
- à un espace personnel (tableau de bord) vous permettant d'accéder à vos documents contractuels et à vos reportings* ;
- à la fonctionnalité d'abonnement pour suivre l'actualité des offres dont vous bénéficiez ou qui vous intéressent* ;
- à une messagerie intégrée permettant d'échanger avec les équipes du Resah et de suivre en temps réel l'avancée du traitement de vos demandes* ;
- au service de prise de rendez-vous afin de planifier un échange téléphonique avec les équipes*.

Des webconférences gratuites sont organisées régulièrement pour vous former à l'utilisation de l'outil. L'accès au calendrier et aux formulaires d'inscription est accessible depuis la page d'accueil en cliquant sur le bouton

« Webconférences gratuites ».

*fonctionnalités nécessitant d'être connecté

Annexe 2 - L'équipe de la relation adhérents

L'équipe des relations adhérentes est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner tout au long de votre parcours avec le Resah.

Une équipe de 10 personnes est mobilisée pour répondre à vos questions et vous guider dans votre travail avec le Resah. Vous pouvez contacter votre chargée de relations adhérentes notamment dans les cas suivants :

- Explication du fonctionnement de la centrale d'achat et des modalités d'accès à ses offres.
- Besoin d'un complément d'information sur une offre ; vous n'arrivez pas à accéder à un document ; une formulation ne vous semble pas claire ; vous ne savez pas si cette offre correspond exactement à votre besoin.
- Accompagnement sur les modalités d'accès aux offres : vous avez un doute sur la contractualisation ; vous n'êtes pas sûr d'avoir le bon document ou de l'avoir complété correctement.
- Suivi des commandes : vous souhaitez savoir où en est la commande passée ou quand sera notifié le marché subséquent que vous attendez.
- Problèmes d'exécution de marché : vous bénéficiez d'un marché Resah et vous rencontrez un problème avec le fournisseur.
- Renseignement sur la facturation : vous ne comprenez pas à quoi correspond le titre de recette que vous avez reçu ; vous n'êtes pas en accord avec le montant.
- Toute question relative à l'utilisation de l'espace acheteur : vous n'arrivez pas à vous connecter ou à créer un compte, vous ne retrouvez pas vos documents.

Quatre canaux sont à votre disposition pour contacter votre chargée de relations adhérentes :

- Une adresse mail régionale en fonction de votre région d'implantation (Cf : Liste ci-dessus, page 2)
- Un numéro d'appel unique au 01.55.78.54.54 (tapez 1)
- La messagerie de l'espace acheteur (<https://espace-acheteur.resah.fr>)
- Un service de prise de rdv téléphonique (<https://espace-acheteur.resah.fr>)